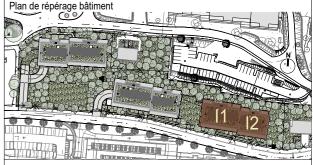


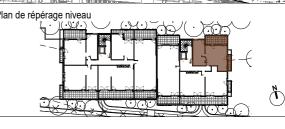
ēclose

Appartement **I221**

Type T2 - Niveau R+2 - Bâtiment I - Cage I2







30.10 m² entrée / séjour / cuisine chambre 1 13.90 m² 6.22 m² salle de bain 2.83 m²

TOTAL SURFACES HABITABLES 53.05 m²

13.37 m² terrasse 3.38 m² balcon

TOTAL SURFACES ANNEXES 16.75 m²

habside habside CÉCILE RÉMOND 25 10 2021 Indice A

faux plafond porte-fenêtre

tableau électrique EP CE VR/VRE SB/SM brise vues

trop-plein descente eaux-pluviales chauffe-eau thermodynamique

LEGENDE | ECHELLE GRAPHIQUE

PLAN DE VENTE



volet roulant / volet roulant / volet roulant éléctrique séparatif bois / métallique garde-corps vitré / métallique / béton garde-corps vitré / métallique / béton susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessitées techniques ou réglementaires lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. - Les retombées, soffites, faux-plafonds, gaines, canalisations, chauffe-eaux thermodynamiques, l'emplacement des équipements, ainsi que la hauteur sous plafonds et la hauteur des seuils, sont figurés à titre indicatif. - Les surfaces et les côtes peuvent varier de 5% (cinq pour cent) en fonction des nécessitées techniques ou réglementaires lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. - Les retombées, soffites, faux-plafonds, gaines, canalisations, chauffe-eaux thermodynamiques, l'emplacement des équipements, ainsi que la hauteur sous plafonds et la hauteur des seuils, sont figurés à titre indicatif. - Les surfaces et les côtes peuvent varier de 5% (cinq pour cent) en fonction des nécessitées techniques ou réglementaires lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. - Les retombées, soffites, faux-plafonds, gaines, canalisations, chauffe-eaux thermodynamiques, l'emplacement des équipements, ainsi que la hauteur sous plafonds et la hauteur des seuils, sont figurés à titre indicatif. - Les surfaces et les côtes peuvent varier de 5% (cinq pour cent) en fonction des nécessitées techniques ou réglementaires lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. - Les surfaces et les côtes peuvent varier de 5% (cinq pour cent) en fonction des nécessitées techniques ou réglementaires lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. - Les surfaces et les côtes peuvent varier de 5% (cinq pour cent) en fonction des nécessitées techniques de construction chain de la réalisation de la réalisation de la réalisation de la réalisa